



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**DESIGNATION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION
PERMANENTE**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 20 AVRIL 2026

page 1

L'an Deux Mille Vingt Six le vingt avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 15 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, M. AUZAS, Mme BOUCHÉ, Mme LAUNAIRE, Mme VIGLI, M. PONCIN

Représentées:

Mme GIANETTA ayant donné pouvoir à Mme ARNAUD
Mme TIMMERMANS ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC

Absent excusé :

M. DE SAINT-AUBERT

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu L'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles portant la possibilité de désigner une commission permanente au sein du Conseil d'Administration ;

Vu L'article 2 du Règlement Intérieur du C.C.A.S.

Considérant l'intérêt de créer une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et secours et leurs attributions de manière régulière afin de pouvoir statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives formulées auprès du C.C.A.S. ;

Le Conseil d'Administration étant réuni, il conviendrait de faire appel à candidature et de procéder, en son sein, à l'élection des membres de cette Commission Permanente à parité de deux membres élus et de deux membres nommés.

La présidence est assurée de droit par le Président du Conseil d'Administration, en cas d'empêchement de celui-ci, le vice-président assurera son remplacement à la présidence de la commission.

Le Conseil d'administration est invité à voter pour élire les membres de la commission permanente.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 AVRIL 2026 page 2

CANDIDATURES :

Membres élus :

- Mme ARNAUD Laëtitia
- Mme AUTRAN-BLANC Simone

Membres nommés :

- Mme GIANETTA Clémence
- Mme VIGLI Christiane

Le vote a lieu à main levée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, procède au vote,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **DECLARE** élus en qualité de membres de la commission permanente du Centre Communal d'Action Sociale de Bollène :

Membres élus :

Mme ARNAUD Laëtitia
Mme AUTRAN-BLANC Simone

Membres nommés :

Mme GIANETTA Clémence
Mme VIGLI Christiane

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO,
Président du CCAS,



Mme Christiane BOUCHÉ,
Secrétaire de séance,

